

AIPR Concepteur

AIPR-CONCEP

Notre organisme de formation est affilié à Certi Consult qui est habilité à dispenser les formations et, est centre d'examens AIPR reconnus par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ceci est un gage de qualité.

Notre organisme de formation possède les moyens techniques pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE, dans nos locaux sur PAU, Bordeaux ou Toulouse.

Ces formations sont proposées en E.learning.

Objectifs

Concevoir des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens.

Public Visé

Toute personne devant disposer d'une AIPR* (Concepteur) dans le cadre de la réforme DT-DICT.

*AIPR obligatoire au 1er janvier 2018.

Pré Requis

Maîtriser la langue française, en cas de difficultés, nous contacter pour mettre en place une formation adaptée.

Savoir lire et écrire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :
Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT ;
Connaitre le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux ;
Réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'état.

Méthodes et moyens pédagogiques

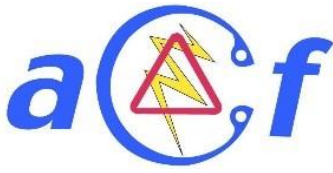
Démarche pédagogique :
Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants ;
Tour de table ;
Interactivité entre formateur et stagiaires.
Moyens pédagogiques :
Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;
Remise d'un dossier de stage ;
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;
Vidéo, quiz, simulation, film, animation ;
Etudes de cas fournis.
Matériels :
Salle de cours équipées, Paper-board, Vidéoprojecteur.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur consultant spécialisé prévention des risques et AIPR niveau concepteur.

Parcours pédagogique

I – Le responsable de projet avant les chantiers :
DT* :
Formulaire de demande de travaux ;
Emprise du projet ;
Analyse des réponses.
Investigations complémentaires (IC) :
Détection des réseaux : classe de précision des réseaux.
DC* :
Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés ;
Marquage-piquetage ;
Compétence des personnels ;
Cartographie.
II – Les exécutants avant les chantiers :
DICT* :
Formulaire de déclaration, d'intention de Commencement des travaux ;
Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché ;
Compétence des personnels* ;
Application du guide technique en vigueur ;
Lecture des indices et affleurant ;
Travaux sans tranchée.
III – Au cours du chantier :
Constat d'arrêt ou de sursis ;
Constat de dommage : responsabilités et formulaire ;
Opérations sur chantier ;
Cas des travaux urgents (ATU).
(*): Pour les concepteurs et Encadrant uniquement.



Acquérir les connaissances afin de passer l'examen conformément à la réglementation DT-DICT.

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation :

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur, le participant dispose de

60 mn pour répondre aux questions :

Concepteur : 40 questions ;

Une bonne réponse rapporte 2 points ;

Pas de réponse (choix "ne sait pas") : 0 point ;

Une mauvaise réponse :

-1 point pour une question non prioritaire ;

-5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences

est de :

Concepteur : 48 points sur un maximum possible de 80.

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Sanction visée : Attestation de formation individuelle remise au stagiaire mentionnant les objectifs atteints à l'issue de la formation.

Suivi :

Feuille d'émargement collective ;

Attestation de présence individuelle.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

de 1 à 10 personnes



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517

Mail : contact@certiconsult.fr